



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRÉ  
SEANCE du LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024**

**N°2024-43**

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi deux décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 25/11/2024

**Date d’Affichage** : 25/11/2024

**Présents** : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIÈRE, Géry WIBAUX.

**Absents excusés** :

**Secrétaire** : Alain BESNAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

**Objet de la délibération** : demande de l'ACTIV Volet 2 pour la rénovation d'un bâtiment public.

La commune de Oyré souhaite réaliser des travaux de rénovation thermique et énergétique de la salle des fêtes, ainsi que l'amélioration des fonctionnalités du bâtiment au regard des usages actuels, ce qui nécessite une réorganisation des fonctions, et une nouvelle répartition des espaces.

Le projet prévoit :

- L'amélioration des performances thermiques et énergétiques du bâtiment (au regard de l'audit énergétique réalisé par le bureau d'études Alterea en 2020,
- La construction d'une extension de 60 m<sup>2</sup> permettant de disposer d'un espace de stockage supplémentaire (35 m<sup>2</sup>) ;
- La réorganisation des espaces existants (hall d'entrée, espace bar, vestiaires, local stockage existant) ;
- La rénovation des sanitaires.

Le coût financier de la maîtrise d'œuvre et des travaux s'élevant à 907 423 € HT, représente une somme importante pour les finances de la commune. C'est pourquoi le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental, via l'attribution de l'ACTIV Volet 2, à hauteur de 12%, soit : 108 891 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution de cette subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution du dossier.

**AR Prefecture**

086-218601862-20241202-2024\_43-DE  
Reçu le 03/12/2024  
Publié le 03/12/2024



Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 2 décembre 2024

Le Maire, Géry WIBAUX

*Géry Wibaux*